

Multiculturalisme canadien vs nationalisme québécois

Diane Lamoureux

Numéro 791, juillet-août 2017

150^e du Canada : ce qu'on ne fêtera pas

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/85714ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lamoureux, D. (2017). Multiculturalisme canadien vs nationalisme québécois. *Relations*, (791), 30-31.

qu'un petit État comme le Québec pourrait faire mieux en étant indépendant que d'espérer relever ces défis dans le cadre de l'État canadien.

Cette épineuse question de l'indépendance serait par ailleurs tranchée à la fin de tout ce grand processus mobilisateur qu'est la constituante. Un référendum permettrait à la population de se prononcer séparément sur le contenu de la Constitution et sur le statut politique du Québec. Les modalités de cette consultation restent à définir, mais en principe, cette façon de procéder laisserait place à plusieurs options. Entre autres cas de figure, il serait par exemple possible de voter contre la Constitution pour différentes raisons (par exemple pour que certains points soient amendés) tout en votant pour l'indépendance, ou encore de voter pour la Constitution mais contre l'indépendance.

MULTICULTURALISME CANADIEN VS NATIONALISME QUÉBÉCOIS

Diane Lamoureux

L'auteure est professeure associée au Département de science politique de l'Université Laval

Durant les années 1960, la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme (la commission Laurendeau-Dunton) voit se fissurer l'image du Canada que se font les élites des deux groupes à l'origine de la fédération canadienne: loin d'être biculturel, le Canada est en fait multiculturel. Pierre Elliott Trudeau, qui devient premier ministre du Canada en 1968, a comme principal projet de contrer le nationalisme québécois en refondant le Canada, ce qu'il parviendra largement à faire avec le rapatriement de la Constitution canadienne et l'enchâssement de la Charte des droits et libertés à l'intérieur de celle-ci, de même qu'avec la politique de multiculturalisme qui constitue une façon de penser le patriotisme canadien.

Le multiculturalisme canadien

La politique canadienne de multiculturalisme se met en place à une époque où l'immigration était essentiellement d'origine européenne, même s'il y avait aussi des immigrants d'origine asiatique (Japon, Chine) et caribéenne (Jamaïque et Haïti). Son contexte d'adoption est complexe. La commission Laurendeau-Dunton a été créée en 1963 et a rendu son rapport en 1969. L'intitulé même de la commission semble attester la nature binationale du Canada (francophone et anglophone) et confirmer l'exclusion politique des Autochtones. Durant cette période, le nationalisme québécois se structure politiquement; les Autochtones commencent à s'organiser pour exiger leur reconnaissance autrement que comme sujets coloniaux; et les personnes immigrantes d'origine européenne et asiatique

Hormis le cas du rejet complet de la Constitution *et* de l'indépendance – scénario le moins probable compte tenu des demandes historiques du Québec et de la conscience nationale forte –, toutes les options laissent la porte ouverte à la poursuite de ce processus d'autodétermination que met en branle la démarche constituante. Ayant déjà couché sur papier les grandes lignes d'un projet collectif à réaliser, nous ne serions pas devant l'inconnu en cas de victoire de l'option indépendantiste ni, en cas de défaite, devant le vide et la paralysie



Christian Tiffet, *Patriotisme canadien*, 2017

demandent une reconnaissance formelle de leur existence, se refusant à l'angloconformité. Les principaux résultats de cette commission, outre l'adoption de la Loi sur les langues officielles, allait être la formulation de la politique canadienne du multiculturalisme, en 1971.

Bénéficiant d'un financement étatique important, cette politique vise, au départ, à intégrer les groupes ethniques autres que français et anglais à la définition de la réalité canadienne. Elle poursuit quatre objectifs: aider les groupes culturels à conserver leur identité; les aider à surmonter les obstacles à leur pleine intégration à la société canadienne; promouvoir les échanges entre les groupes; aider les immigrants et immigrantes à acquérir la maîtrise de l'une des langues officielles. La majeure partie des fonds qui lui sont impartis ont cependant été consacrés à l'enseignement des langues et des cultures d'origine ainsi qu'à la lutte contre les discriminations.

En 1982, lors du rapatriement de la Constitution canadienne, la notion de multiculturalisme a été inscrite à l'article 27 de la Charte des droits et libertés. Parallèlement, il se produit une diversification importante de l'immigration qui vient de moins en moins d'Europe et de plus en plus d'Asie, des

qui ont suivi la courte défaite de 1995. Sans oublier que la tâche de matérialiser un tel projet de société pourrait faire réaliser concrètement à la population québécoise les insuffisances du cadre fédéral. Surtout si le régime politique retenu repose sur une conception républicaine du politique et qu'il jouit d'une légitimité démocratique plus forte que la Constitution de 1982, imposée de manière inique et sans aucune forme de consultation.

Il va sans dire, par ailleurs, que même en cas de victoire de l'option indépendantiste, tous les problèmes de la société québécoise ne seront pas réglés pour autant. Une constitution ne prend pas en charge tous les aspects de la vie collective et ne se met pas en œuvre toute seule.

La constituante n'est donc qu'un début. C'est une invitation à plonger à la source du puissant désir de libération qui est au

cœur de notre identité nationale moderne, forgée à travers les luttes menées pendant la Révolution tranquille. Non pas pour répéter l'histoire par pure nostalgie, mais pour faire émerger une nouvelle figure du peuple et refonder notre identité sur des bases nouvelles, décidées ensemble de manière inclusive, afin d'être à la hauteur des changements que nous impose notre époque... et poursuivre de façon renouvelée l'aventure inédite qui est la nôtre en ce bout de continent. ©

1. Dans Guy Lawson, « *Trudeau's Canada, Again* », *The New York Times Magazine*, 8 décembre 2015.

2. Voir « Proposition de travail sur une modalité commune d'accèsion à l'indépendance », [en ligne], OUI Québec, 25 mai 2017.

Caraïbes, d'Amérique latine et un peu d'Afrique. Cela entraîne la formation d'un comité parlementaire sur les minorités visibles, la création d'un ministère du Multiculturalisme et une révision importante de la politique en la matière.

Cette révision aboutit à l'adoption, en 1988, d'une loi sur le multiculturalisme (une première mondiale). Celle-ci cherche à préserver le caractère distinct des cultures, l'égalité entre elles et le droit de chaque personne de s'identifier au patrimoine culturel de son choix. Trois grands programmes officiels en découlent : relation interraciale et compréhension interculturelle ; cultures et langues ancestrales ; participation et appui communautaire. Plus de la moitié des allocations budgétaires ont été affectées au troisième volet. Dès 1993, le ministère a disparu et ces programmes ont été pris en charge par Patrimoine canadien. Les révisions de 1995 et 2010 mettent quant à elles l'accent sur l'intégration à la société canadienne.

Multiculturalisme canadien vs nationalismes

Le multiculturalisme canadien a ainsi évolué d'une version néo-impériale de segmentation de la diversité à une plus grande intégration de celle-ci, mais dans une perspective de développement d'une sorte de patriotisme constitutionnel¹ canadien. Par ailleurs, il a été confronté à une diversification croissante de la provenance de l'immigration qui rendait difficile de la gérer en favorisant le regroupement par origine ethnique. Selon le recensement de 2011, celle-ci provient de 180 des 193 pays que compte l'ONU, 150 langues sont parlées et 200 religions sont présentes au Canada. En outre, la part de la population canadienne née à l'étranger se maintient autour de 20% depuis les dernières décennies.

Le plus grand problème avec cette vision multiculturelle du Canada, c'est qu'elle ne laisse aucune place à la reconnaissance de nations en son sein, ce que pourrait pourtant permettre une structure politique fédérale. Ceci pose problème non seulement pour la nation québécoise, mais également pour la nation acadienne et pour les diverses nations autochtones. Leur statut de nation n'est pas reconnu en tant que voix distincte au sein des institutions publiques canadiennes, même si leurs situations

sont fort différentes. Au mieux, les nations minoritaires sont reconnues comme des communautés culturelles, au même titre que les Sikhs ou les Doukhobors. Une telle réduction culturaliste, couplée à la négation du caractère politique des nations en question, favorise une certaine forme de folklorisation.

Dans le cas de la nation québécoise, voici comment, grosso modo, se présentent les choses. Puisque celle-ci est majoritaire sur le territoire du Québec et que, depuis l'entente Cullen-Couture de 1978, le gouvernement provincial dispose de certains pouvoirs en ce qui concerne la sélection et les politiques d'intégration des immigrants, la nation québécoise a élaboré son propre modèle de gestion de la diversité culturelle : l'interculturalisme. Au fil des ans (et de la présence de gouvernements antisouverainistes au Québec), celui-ci est devenu de plus en plus proche de ce qu'est le multiculturalisme canadien. Cependant, si on admet volontiers la possibilité pour les États reconnus sur le plan international de développer des politiques de sélection et d'intégration de l'immigration, cela est loin d'aller de soi pour les entités politiques, comme le Québec. C'est probablement un des facteurs qui explique les crises périodiques qui surgissent sur la question de l'intégration des immigrants.

De plus, la « culturalisation » folklorique de la nation québécoise qu'implique la politique canadienne de multiculturalisme favorise le développement d'un nationalisme ethnique plutôt que civique et ouvert à la diversité culturelle, ce qui avait tout de même constitué le trait dominant du mouvement souverainiste jusqu'au référendum de 1995. C'est ce qu'on a pu voir à la commission Bouchard-Taylor ou dans les débats sur la « Charte des valeurs ». Pis encore, on voit se développer des groupes nationalistes ethniques ouvertement racistes, sexistes et homophobes comme La Meute, Atalante, la Fédération des Québécois de souche et autres groupuscules d'extrême-droite.

1. Cette notion a été élaborée par le philosophe allemand Jürgen Habermas pour décrire un idéal de citoyenneté qui ne repose pas sur les origines communes (le modèle de l'État-nation), mais sur l'adhésion partagée à des valeurs et à des institutions.